



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Vendredi 13 mars 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE DÉVOILE  
L'IDENTITÉ DE LA NOUVELLE LA PLATEFORME NATIONALE  
« MONMASTER.GOUV.FR » .**



**Pour la première fois, il va exister en France une plateforme unique pour consulter toute l'offre de formation en diplôme national de master et y candidater. Le catalogue de formation, qui succédera au site « Trouvermonmaster », sera en ligne dès le 1<sup>er</sup> février 2023. Les étudiants pourront ensuite y candidater en 1<sup>re</sup> année de diplôme national de master dès le 22 mars 2023.**

Cette plateforme, mise en place au terme d'une concertation fructueuse avec les organisations représentatives des étudiants et des établissements, permettra en particulier les avancées suivantes :

- **un dépôt unique des dossiers par les candidats**, qui ne seront plus confrontés à une multitude de modalités de recrutement variant d'un établissement à l'autre. Fini l'amoncellement de dossiers et leurs enveloppes kraft : la plateforme simplifiera la candidature des étudiants comme leur examen par les formations suivant le principe du « *dites-le nous une fois* » ;
- **l'instauration d'un calendrier national unique**. Expérimentée en 2022, la mise en place d'un calendrier commun de réponses aux candidats et d'inscriptions administratives permet de fortement fluidifier le processus de recrutement.
- **une optimisation du calendrier d'attribution des places en master avant la période des congés d'été**, notamment pour réduire le stress des candidats ;
- **une meilleure rencontre de l'offre et de la demande, et une plus grande efficacité du dispositif de saisine du recteur de région académique**. En effet, il existera d'une part une meilleure connaissance de la localisation et du nombre de places demeurant vacantes au terme des candidatures. D'autre part, les établissements auront une meilleure connaissance, bien avant la rentrée, du nombre de candidats réellement inscrits en leur sein. La phase de gestion des désistements permettra ainsi de redistribuer les dernières places vacantes. Il est rappelé que le nombre de places offertes en 1<sup>re</sup> année de master (185 000 en 2022) est supérieur d'environ 20 000 au nombre de diplômés en licence (inférieur à 165 000 en 2021).

Lors de l'ouverture de la phase de candidatures, les demandes pourront se faire, à partir d'un dossier commun, sur 15 masters en formation classique et 15 masters en formation en alternance. 30 masters différents sont donc possibles et beaucoup plus si on se réfère aux parcours de chacun d'entre eux. Les candidatures ne seront pas hiérarchisées par les candidats, de façon à ce que les étudiants ne s'autocensurent pas et gardent la main tout au long du processus d'admission.

Les établissements restent responsables des admissions de candidats. Le processus d'examen des dossiers par les formations s'appuiera, comme aujourd'hui, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF. Selon les spécificités des formations, des fonctionnalités permettront aux établissements de créer des formulaires permettant de poser des questions complémentaires aux candidats. Il n'existe donc pas d'algorithme ou d'outils d'aide à la décision pour les formations : **monmaster.gouv.fr** n'est pas autre chose qu'une plateforme facilitant la mise en relation entre les candidats et l'offre de master.

La mise en place de cette nouvelle plateforme au service des étudiants dès 2023 constitue ainsi un élément central dans la facilitation de l'accès en 2e cycle de l'enseignement supérieur français.

Le calendrier national pour 2023 est le suivant :

	Candidature hors alternance		Candidature en alternance
1 <sup>er</sup> février 2023	Consultation des offres sur <a href="http://www.monmaster.gouv.fr">www.monmaster.gouv.fr</a>		
Du 22 mars au 18 avril 2023	Dépôt des candidatures sur <a href="http://www.monmaster.gouv.fr">www.monmaster.gouv.fr</a>		
Du 24 avril au 16 juin 2023	Examen des candidatures par les établissements	Du 24 avril au 30 septembre 2023	Examen des candidatures, admission des candidats et inscription administrative auprès des établissements selon le calendrier établi par chacun d'eux
Du 23 juin au 21 juillet 2023	Admission des candidats (transmission des propositions d'admission aux candidats et réponse des candidats à ces propositions)		
A partir du 23 juin 2023	Après l'acceptation d'une proposition d'admission, inscription administrative auprès des établissements, selon le calendrier établi par chacun d'eux		

### Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 82 00

[presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)